



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction
Unité communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans, le 30 juin 2015

Projet d'aménagement à 2x2 voies des RN154 et RN12 par mise en concession autoroutière entre Nonancourt et Allaines (A10)

Du 10 décembre 2014 au 13 février 2015, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire, a organisé un 2^{ème} temps fort de concertation sur le projet de mise en concession des RN 154 et RN 12.

Elle a soumis à l'avis du public et des acteurs du territoire le choix d'une variante de tracé et d'un système de points d'échanges développés au sein du fuseau préférentiel retenu en 2012.

Le bilan de la concertation a été présenté au cours du comité de suivi du 30 juin 2015, organisé en préfecture de Chartres. En s'appuyant sur ce bilan, M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire a annoncé le tracé et le dispositif de points d'échanges (voir détails ci-après) qui seront présentés à l'enquête d'utilité publique du projet RN154-12 après une dernière phase d'étude préalable.

Contact presse :

DREAL Centre-Val de Loire : 02.36.17.41.27

Préfecture de la région Centre-Val de Loire (Colette THEAS-DUHAMEL) : 02.38.81.40.35

Le bilan du 2^{ème} temps fort de concertation publique

Entre le 10 décembre 2014 et le 13 février 2015, la DREAL Centre-Val de Loire a proposé à l'ensemble du public et des acteurs du territoire différents moyens d'information et d'expression. Ces 8 semaines de concertation, prolongées jusqu'au 27 février 2015 pour la réception des avis, ont permis de recueillir 977 contributions écrites et orales. 70 % de ces contributions portent sur les questions que la DREAL avait particulièrement souhaité soumettre à la concertation, à savoir le choix du tracé et d'un système d'échanges.

Les acteurs du territoire et les habitants se sont largement mobilisés. Plus de 1 100 personnes au total ont participé aux 4 réunions publiques de la concertation.

Le bilan détaillé du 2^{ème} temps fort de concertation sera prochainement mis à la disposition du public sur le site dédié www.154-12.centre.gouv.fr. Il constituera une pièce du futur dossier d'enquête publique.

Outre les avis émis sur les variantes de tracés et de points d'échanges, des questions et des inquiétudes quant aux impacts potentiels du projet notamment sur le cadre de vie (nuisances sonores, impacts sur le paysage, risques de pollution, etc.) et les activités agricoles ont été exprimées.

Ces éléments éclairent sur les attentes des futurs riverains de l'infrastructure. Ils seront repris dans la prochaine étape d'études qui conduira à l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

La variante de tracé et le dispositif de points d'échanges privilégiés

La concertation des acteurs locaux et du public ont permis de faire émerger la variante de tracé et le dispositif de points d'échanges privilégiés. Ces derniers pourront être ajustés par endroits pour intégrer les enseignements tirés des contributions:

- dans le secteur Nonancourt-Dreux :
 - ➔ Au Nord, la variante retenue est la variante « Buray Est », avec pour adaptation à étudier un décalage du tracé permettant un passage au sud du Centre E. Hoff (commune de Saint-Lubin des Joncherets). Le système de points d'échanges comprendra un échange direct entre le projet et la RN 12 pour éviter un retour du trafic sur l'itinéraire de substitution en traversée de Saint-Rémy-sur-Avre, ainsi qu'un point d'échanges desservant la commune de Saint-Lubin des Joncherets, à étudier au niveau de la RD117 ;
 - ➔ Au Sud du secteur, la variante retenue est la variante « Louvilliers Est ». Les adaptations à étudier porteront sur un décalage du franchissement de la vallée de la Blaise plus au sud pour permettre un éloignement du hameau de Chambléan, sans pour autant provoquer de nuisances supplémentaires sur d'autres communes, ainsi qu'un passage à équidistance entre les communes de Vernouillet et Allainville. L'échangeur proposé pour la desserte du Sud de Dreux sur la RN154 est retenu.
 - ➔ Au sujet de la RN12 : la solution de réaménagement sur place de la RN12 sur la section comprise entre l'est de Dreux (franchissement de la Blaise) et le Plessis-sur-Vert (à hauteur des stations-service) est confirmée ; un itinéraire de substitution sera créé en parallèle et devra être le plus rectiligne possible. L'échangeur proposé en traversée nord de Dreux avec l'Avenue Wilson est retenu, ce qui portera à 4 le nombre de points d'échanges sur la RN12.
- entre Dreux et Chartres, la 2x2 voies existante est réutilisée, en incluant un échangeur avec la RD 26 au niveau de la commune de Tremblay-les-Villages ;

- dans le secteur de Chartres :
 - ➔ L'option « Saint-Prest Ouest » est retenue ;
 - ➔ Un point d'échanges au niveau de la commune de Poisvilliers (diffuseur avec la RD1154 au nord de Chartres) est retenu ;
 - ➔ Des adaptations seront étudiées sur le nœud autoroutier entre le projet et l'autoroute A11 de manière à limiter ses impacts notamment au droit de la commune de Gasville-Oisème ;

- dans le secteur Chartres sud-A 10 :
 - ➔ Un aménagement à l'Ouest de la route actuelle (variante « Ymonville ouest ») est retenu ;
 - ➔ Le point d'échanges avec la RD 17 est confirmé ;
 - ➔ La variante « Fresnay sud » est retenue. Sur ce secteur, un raccordement plus au sud sur l'autoroute A10 devra être considéré afin de limiter les impacts vis-à-vis du hameau de Pitheaux. La prise en compte des enjeux agricoles conduit également à rechercher des adaptations consistant à se rapprocher de l'ancienne voie ferrée.